

Commune de Châteldon
Conseil Municipal
Réunion du vendredi 20 janvier 2017 à 18h00

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteldon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Tony BERNARD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2017.

PRESENT.E.S : M. Tony BERNARD, M. Michel BORIE, Mme Patricia CHATAING, Mme Sophie DOUET, M. Guillaume JOUBERT, Mme Bérangère RODDIER, Mme Josée PARRAUD, M. Didier DIONNET, Mme Hélène CERS, Mme Caroline DALET, Mme Pascale POINTARD, M. Gilbert GAUTHERON.

ABSENTS EXCUSES : M. Bernard SZOLLOSI qui a donné procuration à M. Tony BERNARD, M. Lionel LOURADOUR.

M. Guillaume JOUBERT a été élu secrétaire.

1°) Assurance des risques statutaires

M. le Maire rappelle que les contrats d'assurance pour les risques statutaires du personnel communal ont été conclus avec la compagnie d'assurance Groupama Rhône Alpes Auvergne, aux taux de cotisation à 6% avec franchise ferme de 10 jours applicable sur le risque maladie ordinaire uniquement pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et à 1.10 % avec franchise ferme de 10 jours applicable sur le risque maladie ordinaire uniquement pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Pour 2017, les taux sont modifiés et seront portés à 6.12 % pour le personnel « CNRACL » et 1.13 % pour le personnel « IRCANTEC » sans modification des garanties.

Il rappelle que la fin de ce contrat est prévue au 31.12.2018 et que la commune n'a pas souscrit de garantie des charges patronales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

2°) Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux

Suite au retrait des délégations de fonction accordées à M. Lionel LOURADOUR, conseiller municipal délégué, M. le Maire propose d'attribuer l'indemnité qu'il percevait, soit 3.81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015) à Mme Patricia CHATAING, deuxième adjointe et de maintenir le montant des autres indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Mme Patricia CHATAING s'abstient) :

- décide d'appliquer, à compter du 1^{er} février 2017, l'indemnité au taux suivant :

* Mme Patricia CHATAING, deuxième adjointe : 11.76 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015), au lieu de 7.95 %

- dit que la majoration de 15 %, comme Commune chef-lieu de canton, sera appliquée à cette indemnité ;

- dit que cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} février 2017 et bénéficiera des augmentations légales, en cas de revalorisation du traitement des fonctionnaires.

3°) Décision municipale

M. le Maire rend compte de la décision municipale qu'il a prise depuis le dernier Conseil Municipal :

- le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bâtiment de la mairie a été confié au groupement Xavier BELIN à VERTAIZON ; Auverfluid à CHATEAUGAY ; Liber-Solutions à ESCOUTOUX ; Esbelin à CLERMONT FERRAND pour un montant global de 11 564.10 € HT (13 876.92 € TTC). Le montant du marché de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

- Xavier BELIN : 7 192.05 € HT (8 630.46 TTC)
- Auverfluid : 2 500 € HT (3 000 € TTC).
- Sarl Esbelin : 1 272.05 € HT (1 526.46 € TTC).
- Liber Solutions : 600 € HT (720 € TTC).

M. Xavier BELIN est mandataire du groupement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Maire



Tony BERNARD
Président du Parc Naturel Régional
Livradois-Forez